



2024-34

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-quatre le 12 avril à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 16 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 05/04/2024
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Bernadette PELLISSIER,
Christian GIRARD, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE,
Denis CLAMENS, Roland SEUX, Gilles AUDRAS, Valérie GAGNE
Sébastien GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC
Excusées :
Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY
Christine SIMON qui a donné procuration à Anne-Marie TORE
Raymonde HABOUZIT qui a donné procuration à Denis CLAMENS
Secrétaire de séance : Valérie GAGNE

OBJET : SUBVENTION EMPLOI EDUCATEUR SPORTIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années la Commune verse une aide sous forme de subvention à différents clubs sportifs pour l'emploi d'un éducateur sportif. Il propose la reconduction de ces aides pour les clubs bénéficiaires : l'Union Sportive de Blavozy (USB), l'Entente Foot, le Judo Club et le Club de Hand Saint Germain-Blavozy.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à 18 voix Pour et 1 Abstention, décide de verser :

- 792 € pour le club de Judo, correspondant à 22 heures par mois au taux de 3 € par heure ;
- 2 736 € pour l'USB correspondant à 76 heures par mois au taux de 3 € par heure
- 1 080 € pour le club de Hand Saint Germain-Blavozy correspondant à 30 heures par mois au taux de 3 € par heure ;
- 960 € pour l'Entente Foot correspondant à 40 h par mois au taux de 2 € par heure ;
- Inscrit les crédits nécessaires au budget communal.

Le Maire
Franck PAILLON

La secrétaire de séance,
Valérie GAGNE

